

La publication
scientifique en SHS



et le libre accès

Table-ronde ED 519 06.02.2019



Héloïse Gazeau
Service des Bibliothèques



Sommaire

Partie 1 | Le fonctionnement de la publication scientifique

Partie 2 | Le libre accès (*open access*) et les SHS

Partie 3 | Comment diffuser ses travaux en libre accès à l'Unistra ?

Partie 4 | Conseils et bonnes pratiques

Partie 1

Le fonctionnement de la publication scientifique

Les spécificités

- Importance traditionnelle des ouvrages et ouvrages collectifs par rapport aux revues ;
- Utilisation majoritaire du français et non de l'anglais
- Permanence de l'imprimé
- Une multitude d'acteurs
- Hyperspécialisation de la publication et hausse du nombre de publications

Une crise économique et éthique

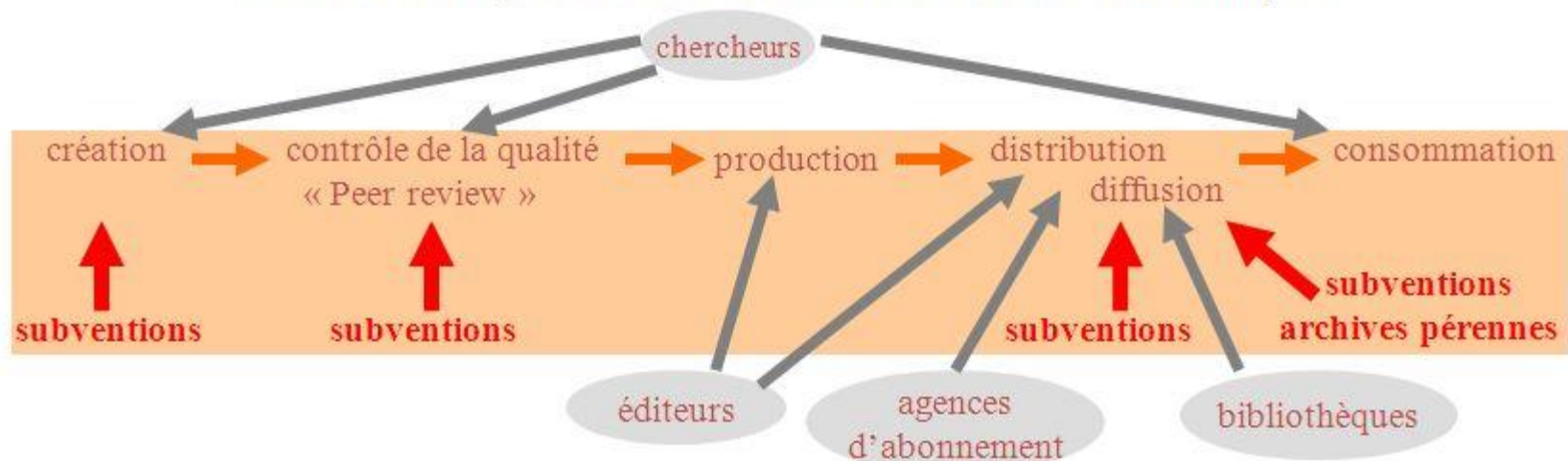
La crise de l'édition de recherche en SHS |

- *Publish or perish* \Rightarrow hyperspécialisation de la publication et hausse du nombre de publications
- Hyperspécialisation \Rightarrow Lectorat potentiel réduit = lectorat académique \Rightarrow baisse des ventes et du tirage moyen
- L'édition privée généraliste ne représente plus que 20-25% des titres ;
- Les Presses universitaires sont très faibles ;
- Chez les éditeurs spécialisés : augmentation du nombre de titres, réduction du tirage moyen, et réduction des coûts de production
- La baisse des ventes est également due aux difficultés budgétaires des bibliothèques universitaires, « débouché naturel » de ce secteur éditorial.

Une crise économique et éthique

Le modèle économique |

Schéma du système de la communication scientifique¹



¹ Sur base de « Scholars Have Lost Control », <http://www.createchange.org> et article VANDOOREN Françoise *Le marché des périodiques à l'ère d'Internet* (accessible à http://www.bib.ulb.ac.be/fileadmin/user_upload/Web_Bibliotheques/documents/fvd_conf20-02-03.pdf) paru dans les Actes du colloque « Le marketing du livre » Bibliothèque Publique Centrale pour la Région Bruxelles-Capitale, 20 février 2003, pp.8-16 (disponible aux bibliothèques : <http://www.cible.ulb.ac.be/uhtbin/lISBN/2930071338>)

<http://blogusoperandi.blogspot.fr/2009/08/crise-de-la-publication-scientifique.html>

Partie 2

Le libre accès (*open access*) et les SHS

Sous-partie 1

Définition

Définition du libre accès

Le terme d'*open access* (libre accès en français) appliqué à la publication scientifique désigne le fait de **supprimer** ou **d'abaisser les barrières** juridiques, financières et techniques dans la diffusion des résultats de la recherche, afin de **permettre leur consultation et leur réutilisation**, qu'il s'agisse d'articles, de données, de chapitres d'ouvrages, de monographies, d'actes...

Voie verte et voie dorée

Voie verte : les chercheurs déposent dans des entrepôts informatiques (archives ouvertes) leurs travaux scientifiques.

Exemples : [UnivOAK](#), [HAL-SHS](#)

Voie dorée : publication d'un article dans une revue scientifique ouverte, à laquelle le lecteur accède gratuitement et librement.

Exemple : [OpenEdition Journals](#)

Les politiques en faveur du libre accès

En Europe et en France | Les résultats de la recherche financés par les fonds publics doivent être accessibles au public.

Pour les projets de recherche financés par l'UE dans le cadre d'Horizon2020, il existe une obligation de diffusion en libre accès des publications. Il en est de même pour les projets financés par l'**ANR à partir de 2019**

- **Loi pour une République numérique** (7 octobre 2016) : [article 30](#)

Pour les **articles**, la loi autorise le dépôt en **archive ouverte** de la **version finale auteur** après un embargo de 12 mois maximum quel que soit le contrat signé.

- **Plan national pour la science ouverte** : les résultats de la recherche scientifique ouverts à tous, sans entrave, sans délai, sans paiement

En savoir plus sur le plan Science Ouverte [ici](#)

Partie 2 | Le libre accès (*open access*) et les SHS

Sous-partie 2

Les bénéfices pour le chercheur

Mieux faire connaître son travail

Une visibilité internationale, immédiate et sans barrière |

- Pouvoir diffuser tous ses travaux, y compris les plus spécialisés, sans considération de leur valeur commerciale ;
- Une plus grande visibilité des travaux de recherche, grâce au numérique et à la gratuité ;
- Le contenu des archives ouvertes est indexé par Google et Google Scholar.

Mieux protéger son travail

Des garanties techniques et juridiques |

- Bénéficiaire d'une solution de stockage sûre et pérenne pour ses publications ;
- Accéder à l'information scientifique indépendamment des capacités financières de son institution ;
- Bénéficiaire d'une garantie juridique au titre de la propriété intellectuelle pour ses travaux ;
- Conserver ses droits d'auteur : Les éditeurs en libre accès et les archives ouvertes utilisent des licences les *Creative Commons*, qui sont non exclusives et qui permettent à l'auteur de conserver ses droits.

Comment diffuser ses travaux en libre accès à l'Unistra ?

Partie 3 | Comment diffuser ses travaux en libre accès à l'Unistra ?

Sous-partie 1

Diffuser sa thèse de doctorat

Les modalités de diffusion à l'Unistra

Contexte juridique |

La thèse de doctorat fait l'objet d'un dépôt légal. La thèse est également soumise au Code de la propriété intellectuelle.

- ⇒ Le docteur dispose de tous les droits d'auteur sur sa thèse ;
- ⇒ Attention : dans le cas d'un contrat doctoral, les données appartiennent à l'établissement ;
- ⇒ La conservation d'un exemplaire de la thèse est obligatoire ;
- ⇒ La diffusion de la thèse au sein de la communauté universitaire est obligatoire ;
- ⇒ La diffusion de la thèse sur Internet est soumise à l'accord du docteur ;
- ⇒ La diffusion de la thèse fait l'objet d'un contrat non exclusif, entre le docteur et l'université.

Les modalités de diffusion à l'Unistra

Procédure mise en place |

- Après la soutenance, le docteur doit déposer le fichier PDF de sa thèse et les documents d'accompagnement sur « Dépôt-Thèses », dans l'ENT (onglet « Mon dossier ») ;
- Les thèses sont mises en ligne sur le [portail](#) des thèses et mémoires de l'Unistra et sur le [portail national](#) des thèses

Plus d'informations [ici](#) Contact : scd-theses@unistra.fr

Bon à savoir : Le fait de diffuser sa thèse sur Internet sur Theses-Unistra n'empêche pas la publication chez un éditeur commercial.

Partie 3 | Comment diffuser ses travaux en libre accès à l'Unistra ?

Sous-partie 2

Diffuser ses publications

Grâce à l'archive ouverte de l'Unistra : UnivOAK

[univOAK](#) |

Articles scientifiques, conférences, livres et monographies, posters, production de vulgarisation, brevets et contributions à la recherche, autres productions (production artistique théorisée, outil de recherche...)

Plus de détails [ici](#) et dans [l'aide en ligne](#)

Pour se connecter : identifiants de l'ENT

Votre référente : Héloïse Gazeau (heloise.gazeau@unistra.fr)

Une question sur l'utilisation de l'archive ouverte ? univOAK@unistra.fr

Partie 4

Conseils et bonnes pratiques

« J'utilise Academia ou
ResearchGate pour diffuser
mes travaux »

Quelques recommandations

- Des plateformes privées, à but lucratif, sans garantie de pérennité de service, et sans garantie juridique sur l'utilisation des données personnelles ;
- Sur le plan juridique, *quid* des documents et données déposés sur la plateforme ?

Le chercheur autorise Academia à réutiliser ses données. La loi République numérique ne s'applique pas : un chercheur ne peut pas diffuser ses publications sur ces plateformes s'il a cédé ses droits à un éditeur ;

- C'est gratuit, mais ce n'est pas du libre accès ;
- Faire attention aux données que l'on publie sur son profil : ne pas publier de données de recherche, ni de données sensibles ;
- Utiliser ces plateformes pour leurs fonctionnalités de réseau social et non comme des plateformes de diffusion de ses publications.

« Les Editions Universitaires
Européennes veulent me
publier »

Attention à ces éditeurs

Quelques recommandations |

- L'éditeur allemand VDM Publishing, ainsi que ses succursales Editions Universitaires Européennes et Verlag, ont lancé une nouvelle campagne de démarchage des jeunes auteurs de travaux scientifiques ;
- En tant qu'auteur, vous êtes libre de négocier directement avec un éditeur pour la publication de votre thèse. Mais avant tout engagement avec un éditeur, il peut vous être utile de demander conseil à votre directeur de thèse ;
- Maisons d'éditions très récentes spécialisées dans l'édition de thèses dans leur version de soutenance. Pas de ligne éditoriale définie, ni de comité éditorial défini, pas de travail éditorial sur votre manuscrit.

Attention à ces éditeurs

Quelques recommandations |

- **Collectez des informations sur l'éditeur** : quelle est sa politique éditoriale ? Quelle est sa renommée scientifique ? Quelle valeur ajoutée apporte-t-il à votre thèse ?
- **Vérifiez bien le périmètre des droits que vous cédez à un éditeur** : ne pas céder à un éditeur vos droits patrimoniaux à titre exclusif, ne pas céder vos droits pour la traduction en toutes langues ni les droits pour la diffusion sur d'autres supports que le papier.
- **L'accord que vous passez avec un éditeur porte sur les termes du contrat que vous signez, et non pas les informations d'un site web** : lire attentivement le contrat que vous vous apprêtez à signer et demander conseil ;
- **Veillez à ce que l'éditeur s'engage à publier un document strictement conforme à l'original fourni** (contenu, titre, mention de l'auteur et des co-auteurs, etc.).

**Questions ? Merci de votre
attention !**

heloise.gazeau@unistra.fr